



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2022

---

**Nombre de membres en**

**exercice:** 15

**Présents :** 13

**Votants:** 14

**Séance du 7 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril, l'assemblée régulièrement convoquée le 29/03/2022, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

**Sont présents:** Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Dominique AURIERES, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM.

**Représentés:** Sandrine BRAY.

**Excusés:** Delphine PAULUS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Désiré ROPERS

---

### **Ordre du jour**

1. Approbation du Compte de Gestion 2021 Budget principal de la commune
2. Vote du Compte Administratif 2021 Budget principal de la commune
3. Affectation des résultats de fonctionnement 2021 Budget principal de la commune
4. Vote du Budget 2022 Budget principal de la commune
5. Vote du taux des taxes locales directes 2022
6. Approbation du Compte de Gestion 2021 Budget du Multiple Rural
7. Vote du Compte Administratif 2021 Budget du Multiple Rural
8. Affectation des résultats de fonctionnement 2021 Budget du Multiple Rural
9. Vote du Budget 2022 Multiple Rural
10. Transfert de l'excédent du budget Multiple Rural au Budget principal de la commune
11. Location du salon de coiffure
12. Renouvellement Contrat aidé services techniques
13. Renouvellement Contrat aidé Groupe scolaire
14. Poste d'Adjoint administratif

### **Questions diverses**

- Aménagement village de Rouffiac
- Organisation de l'élection présidentielle
- Travaux
- Stagiaire
- 28 mai

### 1. Approbation du Compte de Gestion 2021 Budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion doit être identique au compte administratif de la commune.

#### a) Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	480 178,06
Recettes de fonctionnement :	570 440,38
Résultat reporté n-1	195 948,23
Total des recettes de fonctionnement cumulées :	766 388,61
<b>Résultat :</b>	<b>286 210,55</b>

La part des dépenses de personnels nous situe dans la moyenne des communes de notre strate.  
Le seul emprunt encore remboursé par la commune est celui de la « maison Hermentier »

#### b) Investissement

Cette section comporte les opérations d'équipement – travaux réalisés en 2021

Dépenses d'investissement :	128 371,02 (restes à réaliser 934 740,17)
Recettes d'investissement :	473 462,35 (restes à réaliser 343 419,81)
Solde d'exécution positif reporté n-1 :	318 073,52
Total des recettes d'investissement cumulées :	791 535,87
<b>Résultat :</b>	<b>663 164,85</b>

**Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### 2. Approbation du Compte administratif 2021 conforme au compte de Gestion Budget principal de la commune

Le résultat du compte administratif 2021 conforme au compte de gestion se résume de la manière suivante :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		318 073.52		195 948.23		514 021.75
Opérations exercice	128 371.02	473 462.35	480 178.06	570 440.38	608 549.08	1 043 902.73
<b>Total</b>	<b>128 371.02</b>	<b>791 535.87</b>	<b>480 178.06</b>	<b>766 388.61</b>	<b>608 549.08</b>	<b>1 557 924.48</b>
Résultat de clôture		663 164.85		286 210.55		949 375.40
Restes à réaliser	934 740.17	343 419.81			934 740.17	343 419.81
<b>Total cumulé</b>	<b>934 740.17</b>	<b>1 006 584.66</b>		<b>286 210.55</b>	<b>934 740.17</b>	<b>1 292 795.21</b>
Résultat définitif		71 844.49		286 210.55		358 055.04

**Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité moins une voix, (Le Maire a quitté la salle lors de la présentation et ne prend part au vote).**

### 3. Affectation des résultats de fonctionnement 2021 Budget principal de la commune

Le résultat d'un montant de 286 210,55 € est laissé en « fonctionnement »

**Cette affectation est approuvée à l'unanimité**

#### 4. Vote du Budget 2022 Budget principal de la commune

Le Maire rappelle quelques éléments du budget 2021 (stagnation des dotations, augmentation à prévoir des coûts de l'énergie...).

Il présente le budget de la Commune de Saint Bazile pour l'année 2022.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à :

##### a) Fonctionnement

En dépenses à la somme de : 879 427.15 Euros

En recettes à la somme de : 879 427.15 Euros

Il fait une présentation de l'état de la dette et des emprunts.

L'emprunt relatif à l'école se termine en 2022, celui contracté pour la maison Hermentier en 2033.

Il rappelle la composition du parc immobilier de la commune.

##### b) Investissement

En dépenses à la somme de : 1 448 006.95 Euros

En recettes à la somme de : 1 448 006.95 Euros

Le Maire énumère les principales opérations ouvertes lors des budgets précédents\* et les nouvelles opérations pour 2022\*\* :

- Réserve foncière\*
- Acquisition d'un véhicule\*
- Dénomination des rues et numérotation des maisons\*
- Pont de Rouffiac (accès au camping)\*
- Equipement de la salle du camping\*
- Sécurisation des ponts et voies communales\*
- Glissières de sécurité à Saint Bazile\*
- Voirie communale\*
- Habitat « Coco Sweet »\*
- Fibre optique
- Aménagement du village de Rouffiac\*
- Travaux divers bâtiments\*
- Equipement divers bâtiments\*\*
- Extension columbarium\*\*
- Changement des menuiseries des HLL\*\*
- Extension village de gîtes du camping\*\*
- Site web\*\*
- Voirie communale 2022-2025\*\*

#### **Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité**

#### 5. Vote du taux des taxes locales directes 2022

Le Maire rappelle que ces taux sont les mêmes depuis 2012. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition portés dans l'état de notification 1259 et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 175.38 %

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

## 6. Approbation du Compte de Gestion 2021 Budget du Multiple Rural

### a) Fonctionnement

Solde positif reporté de N-1 : 32 675,18 Euros  
Dépenses : 47 507,55 Euros  
Recettes : 60 145,51 Euros  
Résultat : 45 313,14 Euros

### b) Investissement

Solde positif reporté de N-1 : 80 751,22 Euros  
Dépenses : 26 931,99 Euros  
Recettes : 24 301,54 Euros  
Résultat : 78 120,77 Euros

## 7. Vote du Compte Administratif 2021 Budget du Multiple Rural

Le résultat du compte administratif 2021 du multiple rural, conforme au compte de gestion se résume de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 675.18		80 751.22		113 426.40
Opérations exercice	47 507.55	60 145.51	480 178.06	24 301.54	74 439.54	84 447.05
Total	47 507.55	92 820.69	480 178.06	105 052.76	74 439.54	197 873.45
Résultat de clôture		45 313.14		78 120.77		123 433.91

**Approuvé à l'unanimité (Le Maire ne prend pas part au vote pour le compte administratif)**

## 8. Affectation des résultats de fonctionnement 2021 Budget du Multiple Rural

Excédent antérieur reporté : 32 675.18  
Résultat de l'exercice, excédent : 12 637.96  
Excédent au 31/12/2021 : 45 313.14

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créateur – lg 002) : 45 313.14

**Approuvé à l'unanimité**

## 9. Vote du Budget 2022 Multiple Rural

Le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2022 du Multiple rural  
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

### **Fonctionnement**

Solde positif reporté de N-1 : 45 313,14 Euros  
Dépenses : 97 245,13 Euros  
Recettes : 97 245,13 Euros

### **Investissement**

Solde positif reporté de N-1 : 78 120,77 Euros  
Dépenses : 101 826,77 Euros  
Recettes : 101 826,77 Euros

Le budget primitif de l'exercice 2022 du Multiple rural est **approuvé à l'unanimité**

10. Transfert de l'excédent de fonctionnement du Budget du Multiple Rural au budget principal de la commune

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est possible exceptionnellement de transférer l'excédent de fonctionnement du Multiple rural sur le budget principal de la commune puisque celui-ci n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du SPIC., soit un montant de 32 675.18 €.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

11. Location du salon de coiffure

Le Maire a reçu la candidature de Madame Vanessa Pastre, coiffeuse-visagiste âgée de 33 ans, lauréate du CAP en 2008, du BP coiffure permanentiste en 2010, et du BP coiffure styliste visagiste en 2011. Elle exerce à Florac depuis 2013.

Le Maire propose de fixer le loyer à 280 € ht/mois, avec un bail précaire sur 2 ans.

Au bout de 2 ans, le loyer passerait à 360 € ht avec la prise en charge d'une partie du matériel.

**Cette candidature et les conditions de la location sont approuvées à l'unanimité**

12. Renouvellement Contrat aidé services techniques

13. Renouvellement Contrat aidé Groupe scolaire

Le Maire rappelle au conseil que la commune a procédé en juillet 2018 au recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences CUI-PEC à raison de 20 h hebdomadaire, porté ensuite à 35h suite au départ en congé maladie d'un agent technique.

Le Parcours Emploi Compétences CUI-PEC est un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Un conventionnement avec l'Etat ouvre droit à une aide financière pour la collectivité notamment si elle est classée ZRR.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire minimum afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, le renouvellement du contrat actuel possible est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le Maire propose de renouveler ce poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent des services techniques
- Durée des contrats : 6 mois (du 2 avril 2022 au 1er octobre 2022)
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

Le Maire rappelle au conseil que la commune a procédé en septembre 2021 au recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences CUI-PEC à raison de 30 h hebdomadaire pour le groupe scolaire pour 9 mois. Le renouvellement de ce contrat est possible pour une durée de 6 mois.

Le Maire propose de renouveler ce poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent groupe scolaire et bâtiments communaux
- Durée des contrats : 6 mois (du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 1er décembre 2022)
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC
- 

**Ces renouvellements sont approuvés à l'unanimité**, le Maire est autorisé à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

#### 14. Poste d'Adjoint administratif

Le Conseil Municipal peut modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

En conséquence, afin de tenir compte de l'avancement de grade d'un adjoint administratif de la commune, le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires.

**Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.**

#### QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement village de Rouffiac

Le Maire indique que le marché est ouvert à la consultation et que la date limite de dépôt des offres est fixée au 21 avril.

- La durée d

Pose des nouvelles glissières à l'entrée du village, nettoyage du talus au milieu du virage.

Zone de TRI : délimitation des cases, branches à broyer, bois, broyat, feuilles gazon.

Camping, partie haute : débroussaillage, pierres poteaux.

Réfection du godet et du support moteur du tractopelle.

Débouchage du trop plein du bassin sur Lou Clapio.

e l'opération sera de 5 mois, y compris un mois de préparation.

Le démarrage des travaux est prévu en mai 2022, pour une fin des travaux impérative au 31 octobre 2022.

- Organisation de l'élection présidentielle

Les différents créneaux de tenue du bureau de vote sont rappelés aux conseillers.

- Travaux
- Stagiaire

La Mairie accueillera une stagiaire en Master, qui préparera la saison touristique et l'ouverture du camping.

- 28 mai

Le camping « Les Berges du Bramont » sera le cadre d'une « Vallée Session Scoop et Culture » de 12h à 0h, avec de nombreuses animations : Sound System, Slackline, Animations Nature, Jeux en Bois, Open Mic, ...

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 23h20

Le maire  
Didier COUDERC

